



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 février 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Nicole FALCETTA
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA

Autres présents non votants :

Georges BUISSON	Vice-président du CIAS
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Aurore FRAISSE	Responsable administrative et financière du CIAS
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents, et 25 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2020

Exécutoire le : **13 FEV. 2020**

Affichée le : **13 FEV. 2020**

Visée le : **13 FEV. 2020**

MARCHES PUBLICS

Marché 2019-54 : Extension de la cuisine du restaurant du Belvédère de la Chambotte lot 6 : Chape – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet d'extension du restaurant du belvédère de la Chambotte, permettant d'améliorer la fonctionnalité et la mise aux normes de cet établissement dont la fréquentation a enregistré une forte progression depuis sa rénovation en 2012.

S'agissant des travaux de réhabilitation, la commission des procédures adaptée s'est réunie le 23 septembre 2019 pour l'attribution des lots 1 à 12 relatifs aux différents travaux liés au bâtiment.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement : Agence Jean Luc PETITHOMME, SECOBA, THERMY FLUIDES, Alain PANGAUD économiste. La consultation a été menée selon une procédure adaptée.

Conformément à la délibération en date du 1^{er} octobre 2019, un marché de travaux a été confié à l'entreprise CFA pour l'exécution des travaux du lot 6 (Chape). Le montant du marché était de 3 493.00 €HT soit 4 191.60 € TTC.

Objet de l'avenant

Par ordre de service n° 02 (voir devis joint), la collectivité a dû modifier les chapes initialement prévues par une chape mousse polyuréthane projetée au sol + ragréage de 3 cm d'épaisseur (WEBERFLOOR) à séchage rapide. En effet, compte tenu des difficultés rencontrées sur le chantier, il est impératif pour respecter les délais, de mettre en œuvre une chape dont les durées de séchage sont réduites à quelques jours plutôt qu'à trois semaines.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitif les prix provisoires notifiés par l'ordre de service n° 02, avec des travaux supplémentaires d'un montant de 1.997,50 € HT (2.397,00 € TTC).

Monsieur le Président présente la nouvelle économie du marché

Désignation	€HT	€ TTC
Marché initial	3 493.00 €	4 191.60 €
Avenant n°1	1 997.50 €	2 397.00 €
Nouveau montant du marché	5 490.50 €	6 588.60 €

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 5 490.50 €HT soit 6 588.60 €TTC, soit une augmentation de 57.186 % du montant initial du marché.

En application de l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique, le dépassement des seuils admissibles est justifiable car la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 27 janvier 2020 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 143-22AP – Chambotte.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 04 février 2020

Le Président
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 24 |
| - Votants : 25 |
| - Pour : 25 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**Marché n°19-54
Extension de la cuisine du restaurant
du Belvédère de La Chambotte**

**LOT N°06
CHAPE**

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise CFA domiciliée 719 rue de l'Archimède – Z.I. de l'Albanne – 73490 La Ravoire, représentée par Hervé DAMEVIN et désigné ci-après par l'expression « CFA »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de travaux relatif à l'extension de la cuisine du restaurant du Belvédère de La Chambotte, Grand Lac a confié à l'entreprise CFA, domiciliée 719 rue de l'Archimède – Z.I. de l'Albanne – 73490 La Ravoire, la réalisation du lot 06- Chapes et pour un montant de 3 493,00 € HT (4 191,60 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article L.2123-1 et des articles R.2123-1 ; R.2123-4 à R.2123-6 ; R.2131-12 ; R.2131-13 du Code de la Commande Publique, décomposé en douze lots :

- - Lot 1 : Terrassements – Gros œuvre - VRD
- - Lot 2 : Structure bois – Bardage cuivre
- - Lot 3 : Etanchéité
- - Lot 4 : Menuiserie extérieure aluminium
- - Lot 5 : Cloisons – Doublages - Plafonds
- - Lot 6 : Chapes
- - Lot 7 : Menuiserie intérieure
- - Lot 8 : Carrelage - Faïences
- - Lot 9 : Peinture
- - Lot 10 : Serrurerie
- - Lot 11 : Electricité : courants forts / courants faibles
- - Lot 12 : Chauffage – Plomberie - Ventilation

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Par ordre de service n° 02 (voir devis joint), la collectivité a dû modifier les chapes initialement prévues par une chape mousse polyuréthane projetée au sol + ragréage de 3 cm d'épaisseur (WEBERFLOOR) à séchage rapide.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitif les prix provisoires notifiés par l'ordre de service n° 02.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de **1.997,50 € HT** (2.397,00 € TTC)

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise CFA, d'un montant initial de **3.493,00 € HT** (4.191,60 € TTC)

Est donc porté à : **5.490,50 € HT** (6.588,60 € TTC) par le présent avenant, soit +57,186 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À, le

À, le

Pour la société CFA,

M. Hervé DAMEVIN
Représentant la société CFA

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2019-54 : Extension de la cuisine du restaurant du Belvédère de la Chambotte - Lot 6 : Chape - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 13/02/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 13/02/2020

Numéro de l'acte : d3174 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200204-d3174-DE

Date de décision : 04/02/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires